MAIRIE de RURANGE-LÈS-THIONVILLE 57310



ARRETE N°65/2025

portant aménagement provisoire de la circulation et du stationnement sur le territoire communal

Le Maire de RURANGE-LES-THIONVILLE,

Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande de l'entreprise SAS MTP, TSA 70011, 69134 DARDILLY Cedex reçue le 24 octobre 2025, agissant pour le compte de ENEDIS pour des travaux électriques, 5 rue du Faubourg à RURANGE-LES-THIONVILLE,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours du chantier,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1er La société SAS MTP. est autorisée à exécuter les travaux électriques, 5 rue du Faubourg à RURANGE-LES-THIONVILLE, du 03 novembre 2025 jusqu'à la fin des travaux.

- <u>Article 2</u> Ces travaux entraîneront, en fonction de leur importance, les prescriptions suivantes :
 - Empiétement sur la chaussée
 - Stationnement interdit dans l'emprise du chantier
- Article 3

 La mise en place de la signalisation sera effectuée à la diligence de l'entreprise SAS MTP chargée des travaux.
- Article 4 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr

Rue Kennedy – 57310 Rurange-Lès-Thionville Téléphone : 03 87 73 90 85 – Mail : <u>mairie@mairiederurange.fr</u>

Article 6

Le présent arrêté sera transmis au bénéficiaire, par ampliation aux services de la Gendarmerie et de la Police Municipale qui seront chargés de l'exécution de l'arrêté.

Fait à RURANGE-LES-THIONVILLE, le 27 octobre 2025

Le Maire, Pierre ROSAIRE



Pierre ROSAIRE

La présente décision a été publiée le 27 octobre 2025

Le Maire,

Rue Kennedy – 57310 Rurange-Lès-Thionville Téléphone: 03 87 73 90 85 - Mail: mairie@mairiederurange.fr